

**Note à l'attention des correspondants bruit des DDT(M)
pour la mise en service de l'application MapBruit V3**

Les adresses de l'application sont :

Intranet :

<http://mapbruit.application.i2/mapbruit/main/Main.html>

<http://mapbruit.ecole.application.i2/mapbruit/main/Main.html>

Internet :

<http://mapbruit.application.developpement-durable.gouv.fr/mapbruit/main/Main.html>

<http://mapbruit.ecole.application.developpement-durable.gouv.fr/mapbruit/main/Main.html>

Contact Cerema : Adresse mail de la boite fonctionnelle outil.bruit@cerema.fr

1- Créer votre compte :

Pour accéder aux applications, vous devez contacter l'administrateur Cerbère de la DDT(M) pour obtenir les « Habilitations Cerbère » selon les profils et restrictions suivants :

Profils d'application DDT(M)	Description du profil	Restrictions DDT(M)
GESTIONNAIRE_CLASSEMENT	<i>Création et modification tronçons et classement sonore</i>	R:D1
GESTIONNAIRE_ZBC (bâtiments)	<i>Création et modification ZBC et bâtiments</i>	R:D1
GESTIONNAIRE_RESORPTION	<i>Saisie des mesures de résorption des PNB</i>	R,L:D1
GESTIONNAIRE_CONSULTATION	<i>Accès en consultation seule</i>	R,L:D1
GESTIONNAIRE_ARRETES_PREFECTORAUX	<i>Déclaration des tronçons (et ZBC) faisant l'objet d'arrêtés préfectoraux</i>	R,L:D1
GESTIONNAIRE_ACCES_GRAND_PUBLIC (publication)	<i>Publication des tronçons (et ZBC) ayant fait l'objet d'arrêtés préfectoraux</i>	R,L:D1 R = route L = fer D = département de la zone d'action de la DDT(M)

NB: Si des profils et/ou des restrictions supplémentaires s'avéraient nécessaires, le Cerema se tient à votre disposition.

2- Accorder des droits à un bureau d'études (BE) :

Transmettre fiche détaillée à l'attention des correspondants bruit BE

Les utilisateurs externes au ministère (BE) doivent créer leur compte dans l'application d'authentification Cerbère.

Le Cerema octroiera les autorisations adéquates pour l'utilisation de l'application MapBruit.

Pour créer le compte BE, accéder aux liens suivants:

<https://authentification-cerbere.application.equipement.gouv.fr>
ou <http://mapbruit.application.developpement-durable.gouv.fr/mapbruit/main/Main.html>
ou <http://mapbruit.ecole.application.developpement-durable.gouv.fr/mapbruit/main/Main.html>

- cliquer sur "créer mon compte" sur le menu de gauche
- cliquer selon le cas sur "Mon entreprise ou administration est établie en France" ou sur "Mon entreprise est établie à l'étranger"
- cliquer sur "Continuer sans certificat" pour une entreprise située en France, en l'absence de certificat, et renseigner les champs demandés
- cliquer sur "Mon entreprise est établie à l'étranger" et renseigner les champs demandés

Le compte est nominatif, il est important de créer un compte par utilisateur et non un compte par entreprise.

Votre rôle :

- Informer les bureaux d'études pour que les utilisateurs de MapBruit V3 créent leur propre compte
- Communiquer au Cerema (outil.bruit@cerema.fr) les noms des bureaux d'études ainsi que le nom des personnes qui utiliseront l'application pour l'octroi des « Habilitations Cerbère » selon les profils et restrictions suivants :

Profils d'application BE	Description du profil	Restrictions BE
GESTIONNAIRE_CLASSEMENT	<i>Création et modification tronçons et classement sonore</i>	R:D1
GESTIONNAIRE_ZBC (bâtiments)	<i>Création et modification ZBC et bâtiments</i>	R:D1
GESTIONNAIRE_RESORPTION	<i>Saisie des mesures de résorption des PNB</i>	R:D1 R = route D = département de la zone d'action de la DDT(M)

NB: Si des profils et/ou des restrictions supplémentaires s'avéraient nécessaires, le Cerema se tient à votre disposition.

▲ Toute demande directe d'un BE au Cerema sera renvoyée à la DDT.